



## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 093/2020

ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
SUR LA VOIE DÉPARTEMENTALE ROUTE NATIONALE (PARKING PLACE EMILE DUBART)

TRAVAUX DE MAINTENANCE CURATIVE EN NACELLE SUR ÉQUIPEMENTS DE ORANGE TELECOM

Le Maire de la Commune de Coutiches (Nord),

Vu l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu la demande en date du 20 novembre 2020 de l'entreprise : **Tibco télécoms, Parc GVIO, 51 rue Trémière, 59491 VILLENEUVE D'ASCQ, pour effectuer des travaux de maintenance curative en nacelle sur les équipements de ORANGE Télécom situés au niveau de l'église de Coutiches, voie départementale ROUTE NATIONALE (Parking Place Emile Dubart) le lundi 7 décembre 2020 entre 07h30 et 13h30 ;**

CONSIDÉRANT que pour permettre l'exécution des travaux, assurer la sécurité des usagers de la voie, des ouvriers, des personnes chargées de leur réalisation, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes :

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 AUTORISATION**

L'entreprise Tibco télécoms est autorisée à **effectuer des travaux de maintenance curative en nacelle sur les équipements de ORANGE Télécom situés au niveau de l'église de Coutiches, voie départementale ROUTE NATIONALE (Parking Place Emile Dubart), le lundi 7 décembre 2020 entre 07h30 et 13h30.**

#### **Article 2 CIRCULATION/STATIONNEMENT**

Le stationnement sur la Place Emile Dubart est interdit à tous les véhicules le lundi 7 Décembre 2020 entre 7h30 à 13h30.

#### **Article 3 SIGNALISATION - SÉCURITÉ**

Les Services Techniques de la Mairie seront chargés de vérifier la mise en place des panneaux d'interdiction de stationner. La présence de ces panneaux devra être effective et permanente de 7h30 à 13h30.

#### **Article 4 AMPLIATION ET NOTIFICATION**

Ampliation du présent arrêté sera effectué auprès de :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orchies,
- M. le Chef du Centre de Secours d'Orchies,
- La Direction de la Voirie et des Infrastructures d'Orchies
- L'entreprise Tibco télécoms
- M. le Responsable des services techniques de la Commune de Coutiches
- Archives de la Mairie.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Coutiches, le 23 novembre 2020,  
Le Maire, Pascal FROMONT

Le Maire,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet,  
dans un délai de deux mois à compter de son affichage,  
d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille  
(adresse postale : 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE cedex).  
La juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyen  
accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

